Image not found or type unknown

Appel de fond pour création d'ascenseur

Par **weller_old**, le **18/11/2007** à **12:26**

Bonjour ,

Propriétaire d'un lot en copropriété depuis le 03/03/2007 , j'ai reçu le 01/08/2007 un avis d'une somme à payer concernant le 3ème appel de fond pour la création d'un ascenseur dans mon immeuble.
La résolution concernant la création de cet ascenseur a été adpotée en assemblée générale le 25/05/2005 . Sur le procés verbal de cet assemblée générale , la date du 3ème appel de fond (20% fin des travaux) est le 01/10/2006 .
Après demande d'information auprés de mon syndic (lettre avec AR) , j'ai reçu un simple courrier me disant que les travaux pour la création de l'ascenseur avait pris du retard et que la décision de repousser le 3ème appel de fond avait été prise en conseil syndicale (pas de pièce jointe au courrier , pas de date) et que l'éxigibilté était donc au 01/08/2007 et qu'étant le nouveau propriétaire , c'est à moi de payer .
Qu 'en pensez vous ? Dois - je payer la somme demandée ?
Merci pour votre réponse .

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés